

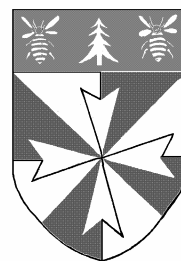
ANNEE 2007

NO : 50 / 4ème trimestre 2007

LE BUGEACOIS

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

SIÈGE SOCIAL : MAIRIE DE BUGEAT
- CORREZE -

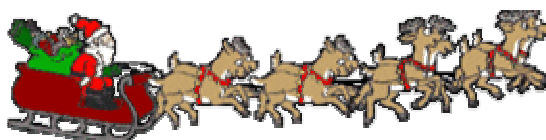


« Le Blason de BUGEAT » :
Gironné d'or et d'azur de huit
pièces à la croix de Malte d'argent
brochant sur la partition, au chef de
gueules chargé d'un sapin arraché
d'argent accosté de deux abeilles
volant d'or »

SOMMAIRE DE CE NUMERO :

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE	Pierre FOURNET	page 2
2 - LE JOURNAL	(courrier des lecteurs)	page 3
3 - COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE		page 4
3.1 - REUNION DU 6 NOVEMBRE 2007		page 4
4 - LES ASSOCIATIONS BUGEACOISES		page 8
4.1 - NOUVELLES DE LA SOCIETE DE PÊCHE		page 8
4.2 - UNE NOUVELLE ACTIVITE MUSICALE		page 8
4.3 - NOUVELLES DE L'USB		page 8
4.4 - OFFICE DE TOURISME /	4.5 - FOYER DU COLLEGE	page 10
5 - LA VIE DE BUGEAT : PRÉSENT et PASSÉ		page 11
5.1 - ÉTAT CIVIL POUR LE 4EME TRIMESTRE 2007		page 11
5.2 - LES NOUVEAUX ARRIVANTS ACCUEILLIS PAR LA COM ^{TE} DE COMMUNES		page 12
5.3 - EPHAD DE BUGEAT		page 12
5.4 - CENTRE SPORTIF ESPACE 1000 SOURCES		page 12
5.5 - MOTS CROISÉS		page 13
5.6 - OÙ, dans BUGEAT, cette photo a-t-elle été prise ?		page 14
5.7 - AU PAYS CORREZIEN		page 15
6 - INFORMATIONS PRATIQUES		page 17
6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE		page 17
6.2 - INFORMATIONS DIVERSES		page 18
7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE		page 22
8 - DEUX VIEILLES PHOTOS DES ANNÉE 1931 et 1941		page 23

Ont participé à la rédaction de ce numéro les conseillers municipaux :
Daniel BUCHON, Pierre FOURNET, Serge LEBLANC, Jean-Pierre MOURIÉRAS, Laurence REDON
et pour les Associations ou à titre individuel :
Georges JEUX, Guiguite LAVAL, Yves ORLIANGE, Marie-Françoise DESAUTEZ, Jean-Yves URBAIN



« LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2008 »

1 - L'ÉDITORIAL DU MAIRE : PIERRE FOURNET

Bugeacoises, Bugeacois,

Permettez-moi, en ce début d'année de vous présenter mes vœux de bonheur et de santé les plus sincères et les plus chaleureux pour l'année nouvelle en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont été éprouvés par la perte d'un être cher mais aussi pour celles et ceux qui sont seuls ou malades.

Souhaitons pour Bugeat et sa région une année pleine de dynamisme et d'animation, remerciant tous spécialement celles et ceux qui au sein des nombreuses associations donnent de leur temps et de leur personne pour, tout au long de l'année, donner de la vie et des couleurs à notre bourg.

Bonne année à tous.

Le Maire,

Pierre FOURNET

2 - LE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES : COURRIER DES LECTEURS

Voici le numéro 50. Vous y trouverez :

- le mot du Maire Pierre FOURNET
- le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du trimestre
- la vie des associations à Bugeat et au niveau cantonal
- la vie de BUGEAT ces derniers mois, les mots croisés, 2 gnorles, une devinette sous la forme d'une nouvelle photo : où a-t-elle été prise ?
- toutes les informations pratiques, comme d'habitude, en 6
- le mot de l'opposition municipale en 7
- deux vieilles photos une de l'USB année 1940/41 qui nous a été prêtée par Georges JEUX. Photo prise à SORNAC où malheureusement ce jour là Bugeat fut battu par Sornac par 5 à 2. Et une autre prêtée par Guiguite LAVAL qui représente les jeunes filles de l'époque habillées en druide avec la faucille, prêtes à monter sur un char de la fête de BUGEAT 1931.

Bonne lecture.

La Commission Information

J.P.MOURIÉRAS, D.BUCHON, S.LEBLANC,

Monsieur François MAZEAU époux d'Amélie EGLIZEAUD
garde champêtre de 1945 à 1950

3 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRIMESTRE

3.1 - REUNION DU 5 NOVEMBRE 2007

DISSIMULATION TELEPHONE RUE DES JARDINS RUE DE LA FONT BASSE RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire précise que le Syndicat de la Diège possède à présent la compétence pour réaliser les travaux de ce type.

Monsieur le Maire informe que par lettre en date du 30 mars 2004 le Président du Syndicat lui a fait part de la mise en place d'un guichet unique pour les travaux d'effacement de lignes de télécommunications.

Monsieur le Maire rappelle que par lettre en date du 04 avril 2007, la Commune a demandé aux services du Syndicat de la Diège de bien vouloir procéder à l'effacement des lignes de télécommunications concernant l'affaire suivante :

EFFACEMENT LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS RUE DES JARDINS, RUE DE LA FONT BASSE, RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose que la Commune serait redevable au Syndicat de la Diège, après réception des travaux, d'un fonds de concours d'un montant de 30 % des travaux hors taxes exécutés soit :

- Montant des travaux hors taxes exécutés	19.126,94 €
- Fonds de concours de 30 %	5.738,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire au budget un fonds de concours estimatif représentant 30 % du montant hors taxes de cette opération soit la somme de 5.738,00 €

- précise que ce fonds de concours sera bien entendu calculé sur le montant des travaux réellement réalisés

- donne tous pouvoirs à son Maire pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de prévoir le projet suivant :

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DE LA MAIRIE

A cet effet, il donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal du projet étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la Diège, faisant ressortir un montant total de travaux, y compris la somme à valoir pour imprévus, de 39.591,00 € T.T.C..

Il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Corrèze, l'inscription de ce projet au programme Départemental d'Eclairage Public.

Ce financement pourrait être envisagé de la manière suivante :

- Total H.T.	33.102,84 €
- Subvention départementale 35 %	11.500,00 €
- Emprunts ou fonds libres	21.602,84 €
- Montant T.T.C. des travaux	39.591,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'éclairage public qui fait ressortir une dépense globale de 39.591,00 € TTC

- sollicite l'inscription de cette opération au programme Départemental d'Eclairage Public et l'aide qui en découle

- arrête le plan de financement comme établi ci-dessus

- donne tous pouvoirs à son Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune, notamment en vue de la signature de la convention à intervenir avec le Syndicat d'Electrification de Communes de la Diège, conformément au modèle ci-joint.

I.A.T. 2006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 employés communaux (Mr FALISSARD Michel et Mme MOURET Jacqueline) sont partis en retraite courant 2006 et il indique qu'ils n'ont pas perçu l'I.A.T. pendant leur temps de présence à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à Mr FALISSARD et Mme MOURET l'I.A.T. pour l'année 2006 au prorata du temps d'activité et que cette indemnité sera versée en même temps que les salaires de décembre 2007.

SIVU JARDINS DE LA VEZERE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 26 octobre 1995 il avait été créé entre toutes les communes du canton de BUGEAT, le SIVU les jardins de la Vézère, SIVU ayant pour objet l'étude et la construction d'un établissement privé de long séjour.

Il lit une lettre de Monsieur le Sous-Préfet d'USSEL dans laquelle il est indiqué que le projet n'a jamais été réalisé, que le comité syndical n'a jamais fonctionné depuis sa création et qu'il demande au Conseil Municipal de prendre une délibération indiquant son avis sur la dissolution de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- considérant que le projet n'a jamais été réalisé et que le comité syndical n'a jamais fonctionné donne un avis favorable à la dissolution de ce syndicat.

TARIFS CAMPING BUNGALOWS DU CAMPING PRESTATIONS AU CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs du camping, des bungalows du camping et des prestations au camping de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008

JUILLET – AOÛT

Forfait 2 personnes	6,10 €
Personne supplémentaire	2,05 €
Enfant moins de 7 ans	1,05 €
Animaux domestiques	2,05 €

BASSE SAISON

Forfait 2 personnes	5,40 €
Personne supplémentaire	1,55 €
Enfant moins de 7 ans	0,95 €
Animaux domestiques	1,55 €

GARAGE MORT

Du 4 ^{ème} samedi d'octobre	
Au 2 ^{ème} samedi d'avril	112,00 €
Autre période (par jour)	1,05 €

BUNGALOWS DU CAMPING

1 semaine	92,00 €
1 journée	21,00 €

TENNIS

Terrain – l'heure	4,75 €
-------------------	--------

GOLF

Par partie et par personne	1,65 €
Par club abîmé ou cassé	10,00 €
Lave-linge – 1 jeton	2,00 €
Dose lessive – 1 dose	2,00 €
Borne camping-car – 1 jeton	2,00 €

TARIFS CHALETS DU CAMPING

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location des chalets du camping de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008

HORS SAISON

1 semaine	183,00 €
1 journée	41,00 €

MOYENNE SAISON

10 mai ou 1 ^{er} samedi après le 10 mai au 1 ^{er} samedi de juillet	
et dernier samedi d'août au dernier samedi de septembre	
1 semaine	255,00 €
1 journée	51,00 €

HAUTE SAISON

1 ^{er} samedi de juillet au dernier samedi d'août	
1 semaine	357,00 €
1 journée	72,00 €
Animal (par jour)	2,00 €
Caution	300,00 €
Caution ménage	100,00 €
Participation aux frais de chauffage du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12	
1 semaine	41,00 €
1 journée	7,20 €

Réservation : arrhes d'un montant égal à 30 % de la location

En cas d'annulation les arrhes versées ne sont pas remboursées

Règlement du solde 1 mois avant la date d'arrivée

TARIFS GITES DU LUC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location des gîtes du Luc de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008

HORS SAISON

1 semaine	163,00 €
1 journée	36,00 €

MOYENNE SAISON

10 mai ou 1^{er} samedi après le 10 mai au 1^{er} samedi de juillet
et dernier samedi d'août au dernier samedi de septembre

1 semaine	235,00 €
1 journée	46,00 €

HAUTE SAISON

1^{er} samedi de juillet au dernier samedi d'août

1 semaine	306,00 €
1 journée	61,00 €
Animal (par jour)	2,00 €
Caution	300,00 €
Caution ménage	100,00 €
Participation aux frais de chauffage du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12	
1 semaine	41,00 €
1 journée	7,20 €

Réservation : arrhes d'un montant égal à 30 % de la location
En cas d'annulation les arrhes versées ne sont pas remboursées
Règlement du solde 1 mois avant la date d'arrivée

LOYERS DIVERS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les loyers de diverses locations de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008

Logement mairie (par mois)

Loyer	141,50 €
Charges	80,00 €

Logement école (petit)

Loyer	60,00 €
Charges	40,00 €

Logement la Ganette

Loyer	205,25 €
-------	----------

Foyer Rural – Hall (par jour)

Avec chauffage	92,00 €
Sans chauffage	58,00 €
Caution	300,00 €

Foyer Rural – Totalité (par jour)

Avec chauffage	233,00 €
Sans chauffage	140,00 €
Caution	300,00 €

Foyer Rural – Local Technique (par jour)

	31,00 €
--	---------

Lorsqu'une association bénéficiant de la gratuité de la salle utilisera les services d'un traiteur, celui-ci devra régler la location

1000 Club (par jour)

Avec chauffage	32,00 €
Sans chauffage	16,50 €
Caution	200,00 €

Locaux de la BCP

Loyer (par an)	1.434,56 €
Charges (par an)	1.512,30 €

TARIF GARDERIE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le tarif de la garderie de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008 sachant qu'elle fonctionne les jours de classe de 8 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30

Le matin	1,60 €
L'après-midi	1,60 €

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire de la façon suivante à compter du 01 janvier 2008

Passagers	2,80 €
Professeurs	2,80 €
Autres personnels	2,20 €
Elèves	2,20 €

REHABILITATION MAISON DE MOURIERAS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BUGEAT a reçu dans le cadre d'une donation une maison à Mourieras. Il précise que les fenêtres sont délabrées, qu'il est nécessaire de les remplacer et il présente les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide le remplacement des fenêtres
- décide de retenir la proposition de Monsieur TOUQUET pour un montant de 3.427,73 €
- décide de régler la dépense sur facture, grâce aux fonds inscrits au programme « bâtiments communaux 2007 ».

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR

Vu l'arrêté préfectoral des statuts de la communauté de communes de Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur du 21 décembre 2001 modifié

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2006 modifiant les statuts et définissant l'intérêt communautaire de la communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur

Vu l'exposé du Maire sur le projet « RETROUVANCE » hébergement touristique de grand confort sur la commune de Millevaches avec maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur et un fonctionnement entièrement assuré par l'O.N.F..

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des statuts de la communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur en insérant dans la compétence Tourisme-Culture la ligne « création de gîtes RETROUVANCE labellisés »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur par l'insertion dans la compétence Tourisme-Culture de la ligne suivante

« création de gîtes RETROUVANCE labellisés »

CARTE JUDICIAIRE

Le Conseil Municipal, considérant que la réforme de la carte judiciaire dans le Département de la Corrèze risque d'entraîner la disparition d'un des deux Tribunaux de Grande Instance, vote à l'unanimité :

- le maintien des deux Tribunaux de Grande Instance dans le Département de la Corrèze
- la création d'un pôle d'instruction dans le Département de la Corrèze

4 - VIE DES ASSOCIATIONS À BUGEAT et dans le CANTON

4.1 - SOCIETE DE PÊCHE : UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS DE PECHE SE MET EN PLACE

Défini par l'APPMA de Bugeat, en partenariat avec la Commune, la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur » met en place un programme de développement de l'activité « pêche » à des fins essentiellement touristiques.

L'APPMA, en complément de deux parcours de graciation, a créé sous le village du Luc un parcours surdensitaire avec des lâchés de poisson. Afin de faciliter l'accès des pêcheurs mais également pour le plus grand plaisir des randonneurs, un chemin de randonnée a été ouvert en bordure de Vézère. Il permet de faire la boucle d'un méandre de la rivière, en partant du point d'information de l'arboretum jusqu'au village du Luc.

L'équipe technique du CAT a fait un travail remarquable en seulement une semaine et malgré des conditions météorologiques peu favorables. Il conviendra dans un deuxième temps de faire passer un girobroyeur pour marquer le passage et « casser » les molinies puis de baliser ce sentier.

Ce programme comprend également l'installation d'un ponton pour personnes à mobilité réduite sur le plan d'eau communal et l'édition d'une carte touristique de pêche.

4.2 - UNE NOUVELLE ACTIVITE SUR BUGEAT ET SORNAC, LIEE à la MUSIQUE

La Communauté de Communes a favorisé depuis le mois de décembre dernier l'installation d'une antenne de l'Ecole de Musique de Haute Corrèze sur les communes de Bugeat et Sornac.

Différentes réunions ont permis de définir les pratiques souhaitées. Au vu du nombre et de la nature des demandes, des cours de piano, guitare et solfège sont proposés, sachant que les personnes qui souhaitent pratiquer un autre instrument peuvent se rendre sur les antennes de Meymac et Ussel en bénéficiant du même tarif qu'à Bugeat.

Les cours sont assurés dans une salle de la mairie par des professeurs diplômés et comprennent en principe une heure de solfège et 30 minutes de pratique individuelle d'un instrument. Ils sont ouverts à tous, enfants et adultes, débutants et confirmés, et sont organisés durant les périodes scolaires.

La chorale du Pays Vert fait également intervenir de manière ponctuelle une professionnelle.

A titre exceptionnel et ce jusqu'au 31 janvier, il est encore possible de s'inscrire. Passé ce délai, il vous faudra attendre le mois de septembre prochain.

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter directement l'Ecole de Musique de Haute Corrèze au 05 55 72 39 80.

4.3 - USB EST BEL ET BIEN DE RETOUR

C'est avec 45 licenciés que le club de football de Bugeat a repris vie il y a quelques mois. En effet, l'UNION SPORTIVE BUGEACOISE, emmenée par le fer de lance Bastien Iturria, défend nos couleurs en championnat de 5ème division de district.

Le club a repris la saison sportive dès le mois d'Août 2007 avec des matchs amicaux, ce fut ensuite le temps des coupes (de la Corrèze, Maurice Leblanc, des communes) où nos représentants locaux se sont bien défendus mais ont du laisser filer la qualification. Fut venu le temps du championnat, devant un public nombreux et enthousiaste, le premier match fut soldé par un match nul 2-2. A l'heure actuelle l'USB se classe 4ème du championnat avec 6 matchs joués, pour 4 matchs nuls et 2 victoires, l'USB est donc invaincu durant l'année 2007 !

Durant cette année, l'USB a contribué à de nombreuses animations à Bugeat. Ce fut le cas pour le concours de pétanque durant la fête, sans oublier la soirée moules-frites en collaboration avec le comité des fêtes et pour clôturer l'année un repas de Noël a été organisé au mill'club avec la présence de tous les joueurs et dirigeants sans oublier les représentants locaux.

L'équipe de l'USB, dirigeants, entraîneurs et joueurs souhaitent à tous les Bugeacois une bonne et heureuse année 2008 !

N'oubliez pas de venir nous encourager les jours de match au stade Alain Mimoun, un bon moment de convivialité est toujours bon à prendre !!!

Voici donc le calendrier des matchs ainsi que les résultats et le classement

La page de l'USB est écrite sous linux

Dimanche 16 septembre 2007 - 15H00	Bugeat Us	2 - 2	St Exupery
Samedi 29 septembre 2007 - 20H00	Tourette Fc	4 - 4	Bugeat Us
Dimanche 25 novembre 2007 - 15H00	Bugeat Us	2 - 2	Neuvic

Dimanche 28 octobre 2007 - 13H15 St Angel	1 – 9	Bugeat Us
Dimanche 11 novembre 2007 - 15H00 Bugeat Us	Exempt	
Dimanche 02 décembre 2007 - 13H15 Eygurande Ca	2 – 3	Bugeat Us
Dimanche 16 décembre 2007 - 15H00 Bugeat Us	1 – 1	Meymac Ca
Dimanche 06 janvier 2008 - 15H00 Bugeat Us	2 - 1	Liginiaç Es
Dimanche 13 janvier 2008 - 15H00 Peyrelevade	-	Bugeat Us
Dimanche 20 janvier 2008 - 13H15 St Exupery		Bugeat Us
Dimanche 03 février 2008 - 15H00 Bugeat Us		Tourette Fc
Dimanche 10 février 2008 - 13H15 Neuvic		Bugeat Us
Dimanche 02 mars 2008 - 15H00 Bugeat Us		St Angel
Dimanche 09 mars 2008 - 15H00 Exempt		Bugeat Us
Dimanche 16 mars 2008 - 15H00 Bugeat Us		Eygurande Ca
Dimanche 30 mars 2008 - 15H00 Liginiaç Es		Bugeat Us
Samedi 05 avril 2008 - 18H00 Meymac Ca		Bugeat Us
Dimanche 27 avril 2008 - 15H00 Bugeat Us		Peyrelevade

CLASSEMENT au 1^{er} janvier 2008

5 ^{ème} DIVISION POULE D											
Classement au :											
Club	Pts	J	G	N	P	F	Bp	Bc	Pé	Dif	
1 Meymac Ca 3	26	7	6	1	0	0	25	8	0	17	
2 Tourette Fc 2	20	7	4	1	2	0	23	10	0	13	
3 Peyrelevade 2	18	6	4	0	2	0	21	9	0	12	
4 Bugeat Us	16	6	2	4	0	0	21	12	0	9	
5 Neuvic 2	14	7	2	1	4	0	9	30	0	-21	
6 Liginiaç Es	14	6	2	2	2	0	15	17	0	-2	
7 Eygurande Ca 2	13	6	2	1	3	0	12	15	0	-3	
8 St Exupery 2	10	7	0	3	4	0	11	19	0	-8	
9 St Angel 2	7	6	0	1	5	0	12	29	0	-17	

4.4 - OFFICE DE TOURISME

Un grand merci aux bénévoles de l'Office de Tourisme qui ont eu l'initiative d'organiser le samedi 22 décembre un 2nd marché de Noël, Place de la mairie, marché qui a rapporté un franc succès : à côté des stands des divers professionnels qui proposaient leurs produits, les Aînés du Pays Vert avaient disposé sur leur stand huitres et vin blanc à déguster sur place ou à emporter et les parents d'élèves de l'école primaire avaient confectionné divers objets afin de participer au financement d'un voyage scolaire. Une belle animation pour BUGEAT à renouveler.

4.5 - MARCHE DE NOEL DU COLLEGE

Le Foyer du Collège de BUGEAT a organisé un marché de Noël le samedi 15 décembre qui lui aussi a remporté un vif succès.

RAPPEL :

Ce chapitre 4 dans chaque numéro du Bugeacois est à la disposition des Associations de BUGEAT et même du canton pour informer sur leur vie : activités, compte rendu d'Assemblée Générale etc....

N'hésitez pas à nous communiquer vos papiers sachant qu'il faut les fournir à la fin de chaque trimestre.

5 - LA VIE DE BUGEAT

5.1 - ÉTAT CIVIL DE BUGEAT

Pour le quatrième trimestre de l'année 2007, il y a eu :

0 naissance
0 mariage
3 décès

Naissance

Nous avons appris la naissance :

à PARIS de **Léa, fille et 2^{ème} enfant de Laurent et Caroline BOUHANA** le 5 novembre. Léa est la première petite fille de Pierre et Nicole NONY de la Rue des Jardins à BUGEAT, mais aussi leur 4^{ème} petit enfant.

à USSEL de **Zoë COURTEIX, fille de JC COURTEIX et Frédérique MOURIERAS** le 4 novembre. Zoë est le 4^{ème} petit-enfant de Martine et Jean-Michel MOURIERAS du quartier des Trois Ponts.

Félicitations aux parents et grands-parents et tous nos vœux de bonheur à Léa et à Zoë.

Décès

Le 13 novembre 2007 de Monsieur **PLANADE André** à TULLE à l'âge de 84 ans, domicilié 28 Rue de Millevaches, inhumation à BUGEAT Retraité agricole, il avait tenu avec son frère pendant de nombreuses années le domaine de Chaleix. C'est une figure bien sympathique de notre commune qui disparaît.

Le 04 décembre à USSEL de Mademoiselle **ARVIS Jeanne Lucienne** à l'âge de 86 ans domiciliée au 35 Place du Champ de Foire, inhumée à BUGEAT le 08 décembre 2007.

Elle avait tenu l'agence immobilière et un portefeuille d'assurance Rue Nationale, dans ce qui sera bientôt «La maison du département».

Le 08 décembre à la Maison de Retraite de **Monsieur NEOLLIER Félix** à l'âge de 88 ans ; c'était le père d'Alain NEOLLIER décédé récemment.

Le 18 décembre à TULLE de **Madame URBAIN Odette née BONNET**, domiciliée Rue de la République à l'âge de 84 ans. Inhumation à TARNAC le jeudi 20 décembre. C'était l'épouse de Jean URBAIN décédé en mai 2006, avec qui elle avait tenu l'Hôtel Restaurant des Voyageurs à Bugeat et la grand-mère de Jérémy URBAIN décédé en septembre 2006.

Toutes nos condoléances à ses enfants.

Nous avons appris par son fils Jean-Gabriel MACÉ, le décès de sa mère **Mme MACÉ Simone née CHEPPE** le 8 novembre à L'HAY LES ROSES (94) à l'âge de 77 ans. Famille résidant à Bugeat, Rue de Chaleix, depuis 1930. Elle avait passé toute son enfance à Bugeat où elle a été inhumée le 15 novembre 2007.

Par ailleurs a eu lieu à BUGEAT l'inhumation :

Le 11 décembre de **André DROUILLAC** âgé de 87 ans originaire de SAINT MERD LES OUSSINES, instituteur à la retraite et musicien

Le 2 janvier de **Jean Marie BARNY** né en 1945 à BUGEAT dont les cendres ont été déposées au cimetière

Le 3 janvier de Madame **BROUSSOULOUX née SALAGNAC** âgée de 95 ans propriétaire au Massoutre

Nous présentons nos très sincères condoléances à leurs familles.

5.2 - LES NOUVEAUX ARRIVANTS ACCUEILLIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une sympathique manifestation réservée à l'accueil des nouveaux arrivants du canton de Bugeat s'est tenue lors des dernières vacances de la Toussaint au Foyer Rural de Bugeat. Cette action s'inscrit dans le cadre plus global d'une politique de développement économique reposant sur l'accueil des populations nouvelles, conduite par le Conseil Régional et le Conseil Général, relayée localement par les communes. Un forum des associations permettant aux associations de la Communauté de Communes s'est d'ailleurs déroulé dans ce cadre à Sornac au début du mois d'octobre; elle a permis à une vingtaine d'associations dont certaines bugeacoises de présenter leurs activités de loisirs et de services.

Une douzaine de famille avaient répondu à l'invitation de la Communauté de Communes « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur ». En présence du Conseiller Général Christophe Petit, de maires et délégués communautaires du canton, la présidente Luce Mallepeyre a rappelé les enjeux démographiques et leurs retombées au niveau des différents services (écoles, commerces, réhabilitation de maisons...).

Cette soirée conviviale s'est conclue par un verre de l'amitié qui a permis de faire connaissance avec ces nouveaux venus originaires de toute la France et pour certains de faciliter différentes démarches.

5.3 - EPHAD DE BUGEAT

Le samedi 1^{er} décembre le CCAS qui gère l'EPHAD de BUGEAT avait organisé une cérémonie en l'honneur de Gérard NONY, Directeur de l'Etablissement qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} novembre dernier.

Pierre FOURNET, Maire, après avoir rappelé les principales étapes de la carrière de Gérard NONY, du Rectorat de POITIERS à la Fondation Pompidou à TREIGNAC, a insisté sur les 23 ans passés à la tête de la Maison de Retraite, faisant ressortir les qualités éminentes du nouveau retraité : compétence et autorité dans la gestion de l'établissement comme dans celle du personnel, attention permanent envers les résidents et des divers membres du personnel, autant de qualités témoignant du profond humanisme de Gérard, allié à un dévouement sans limite au service d'une institution qu'il considérait comme « sa maison » et à laquelle il était très attaché.

Jean Pierre DUPONT Président du Conseil général, Député de la Corrèze adressait à son tour ses félicitations et faisait l'éloge du nouveau retraité avant que Christophe PETIT Conseiller Général ne fasse lecture d'un message de Jacques CHIRAC et ne lui présente ses vœux de bonne retraite.

Le trophée du prix qualité santé social a été remis à l'EPHAD de BUGEAT pour son projet d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées atteintes de démence ou de troubles apparentés ; il a été remis par le groupement d'Intérêt Public Réseau Qualité Santé Sanitaire pour récompenser les idées et initiatives qui prennent en compte les besoins et attentes des résidents et de leurs familles.

Le projet de BUGEAT entend préserver l'autonomie des personnes et consiste à aménager un jardin thérapeutique.

L'ensemble du personnel s'est engagé dans ce projet dont l'objectif est de rechercher le bien être du résident qui pourra déambuler dans un grand espace sécurisé, retrouver des activités familiales, vivre dans un cadre agréable.

Une dotation de 3.000 € a été versée afin d'aider au financement du projet : le trophée qui existe depuis 2001 grâce à l'appui de l'ARH de la CRAMCO, du Conseil régional et des divers Conseils Généraux a été remis au CHU de LIMOGES au CH de TULLE et vient cette année récompenser l'équipe de l'EPHAD de BUGEAT dirigée depuis juillet par Madame Esther PARPEIX.

Félicitations donc à l'ensemble du personnel de l'EPHAD pour cette récompense.

5.4 - CENTRE SPORTIF ESPACE 1000 SOURCES

Des nouvelles sur la préparation Olympique et grands rendez-vous 2008

La Fédération Française de boxe sera en préparation de jeux de Pékin en mai et juillet 2008, en mai se déroulera un stage international de préparation aux jeux. Les nations invitées ne sont pas encore connues, mais se sera un des événements majeurs de 2008. En juillet l'équipe de France sera de nouveau en stage au centre pour un ultime affûtage avant de partir à Pékin.

Toujours en boxe, le centre accueillera cette année 2008 la préparation des équipes de France junior et féminine pour la préparation des championnats du Monde. Un beau plateau en perspectives. Nous vous tiendrons informés des périodes de stage.

Quelques grands rendez-vous

En Mars

Les championnats de France universitaire de tir à l'arc du 11 au 13 mars

Le critérium national de course d'orientation 15 et 16 mars

En avril

Stages d'entraînement consacrés à l'athlétisme

L'été 2008 outre la préparation Olympique devrait voir arriver l'équipe de France junior de triathlon, la relève pour 2012 est en construction.

Toute l'équipe du Centre Sportif Espace 1000 Sources vous souhaite de bonnes fêtes.

5.5 - MOTS CROISES

Voici une septième grille de mots croisés toujours proposée par une de nos fidèles lectrices Marie-Françoise DESAUTEZ, née VIETHEL.

Nous remercions Marie-Françoise d'avoir eu l'idée de nous proposer ce passe-temps.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B						■					
C				■					■		
D						■					
E					■						
F			■					■			■
G		■		■			■			■	
H						■					
I						■			■		

HORIZONTALLEMENT :

A - Ce n'est pas un frelon, mais il pique tout de même

B - Place de l'orchestre - Différent.

C - Justifie parfois les moyens - Titre nobiliaire d'Outre-Manche - Sur un pli.

D - Il a le bras long - Chrétien d'Egypte

E - Frappées d'étonnement - Ornement

F - Vont avec les coutumes - Céline pour les intimes - pronom réfléchi.

G - Cours court - possessif.

H - Utilisé comme abrasif - Colorer légèrement.

I - L'espèce humaine en compte trois - Article d'importation - Terme de mépris.

VERTICALEMENT :

1 - Raconter des histoires.

2 - Tranquilles et silencieuses - Possessif.

3 - Envahit les vieux arbres - Manque vraiment d'eau.

4 - En fin de lettre, pour les étourdis - Hallucinogène - Dans la gamme.

5 - Coule en Afrique - Dans l'œil ou dans un massif ornemental.

6 - Fier parasite.

7 - C'est une entrave à la liberté - Rhénium symbolisé.

8 - Grande famille anglaise - Manque de fermeté devant une voyelle.

9 - Conjonction - Ou « cougouars ».

10 - Canal anatomique d'écoulement - Toujours vert

11 - Idéale - Canton suisse

La solution du mot croisé est quelque part dans ce numéro !!

5.6 - Connaissez vous bien BUGEAT ? Où cette photo a-t-elle été prise ?



De plus en plus difficile !! Cette photo a été prise à Bugeat, en décembre, mais où ?
(Donnez nous (à la mairie) l'endroit exact et que représente t-elle
-> récompense à la première réponse exacte.

Photo du précédent numéro :

La troisième photo représentait une croix sur le mur de la maison EYSSARTIER juste en face de la mairie à l'angle de la Rue de la Mairie et de la Rue des Jardins.
Le premier lecteur à avoir trouvé est Guiguite LAVAL habitant Rue du Pont des Rochers. Bravo !, elle recevra le livre de Monsieur PEREL sur les vieilles maisons du Pays de BUGEAT

5.7 - AU PAYS CORREZIEN

Dans ce numéro, nous reprenons 2 histoires tirées du livre de Marc BALLOT «Au pays corrézien» édité en 1978 aux Editions MAGNARD FANTASIA.

Nul doute qu'en entrouvrant ce très mince trésor de niorles choisies parmi les plus typiques, les plus convenables aussi !, nos lecteurs sauront apprécier quelques reflets de l'esprit et de l'âme des Corrégiens.

Compilé du livre par Jean-Pierre MOURIERAS

CO COUNTA PAS ! CA COMPTE PAS !

Pour une poule, un beau matin, deux femmes de Saint-Augustin, la Mioun du Fustier et la bru d'Estrade se flanquèrent une peignée, je ne vous dis que ça.

Ah! mes enfants! Qui n'a pas vu ça, n'a rien vu.

Coiffes, brides, cheveux, tout volait... Pan sur le nez! Pan sur le crâne! Cri, dans le giron! Cra, dans le caraco! Et les ongles d'entrer dans la danse! Et jurons de pleuvoir.

Eh! bougresse! Eh ! pute ! Eh ! vesse ! Et ceci, et le reste...

Tout le bourg s'était ameuté, prêt à prendre parti.

Avaient surgi de même le juge, le greffier, les gendarmes et jusqu'au médecin. Aucune des furies n'était morte, bien heureusement, mais aucune ne s'en portait mieux : la Mioun surtout n'était pas belle à voir (déjà que...) avec la joue enflée et le menton de guingois. L'autre était dans son lit, lardée de cataplasmes.

Les langues allaient bon train, mais quand le juge s'approcha pour savoir, comme vous pouvez le penser, personne n'avait rien vu. Le Taine était justement en train de faucher sa fougère; la Gustine, elle, était arrivée quand tout était fini. Comme par un fait exprès, tout le bourg était ailleurs.

Le pauvre avait beau se démener, partout bouche cousue. Sûrement qu'au dedans ça démangeait, mais avec la justice...

Enfin, ça démangeait tellement la Pétrou qu'elle n'y plus pu tenir. Oui, elle était bien là, une des toutes premières, et si ça pouvait arranger le juge, elle ne demandait qu'à lui faire plaisir. Seulement, voilà : depuis bien des années, ses yeux n'y voyaient plus guère. Depuis surtout la mort de son pauvre mari, un brave homme, tenez ! Monsieur le Juge, qu'elle a beaucoup pleuré. Mais elle n'est pas sourde, et elle a tout entendu, du commencement à la fin, les cris, les coups et les gros mots qu'elle n'oserait pas répéter. Et la Pétrou y allait de bon coeur mimant la bagarre, comme une dame du théâtre.

Le juge commençait à en avoir son soûl. Déjà, c'était midi passé et il n'avait rien dans l'estomac depuis son petit déjeuner.

- Arrêtez! Arrêtez! Je n'ai pas envie de rire. Eh! .le diable se moque de ce que vous avez entendu. Je vous demande ce que vous avez vu.

- Mais, Monsieur le Juge, je vous ai dit pourquoi.... Je n'ai rien qu'entendu.

- Alors, brave femme, j'ai le regret de vous dire que ça ne compte pas. Vous pouvez partir. Merci.

Tombant de haut, vexée d'être renvoyée comme ça devant tous les autres qui ricanaient, la Pétrou ne dit rien mais bien honnêtement se tourne, fait trois pas, et jambe levée, « Rrrran! » lâche un énorme... bruit. Un vrai coup de canon.

Le juge en tressaute et hurle, rouge de colère :

- Femme, approchez ici. Que venez-vous de faire?

- Monsieur, faites excuse, mais je ne sais pas de quoi vous me voulez parler.

- Vous m'avez manqué de respect, et vous savez comme.

- Qui ? Moi ?

- Oui, vous !

Mais, Monsieur le Juge, qu'est-ce que vous avez vu ?

- Rien, mais j'ai bien entendu.

- En ce cas, Monsieur le juge, si vous ne l'avez qu'entendu, alors ça ne compte pas.

QUAND LES SERVANTES PARLAIENT LATIN

Dan ! Dan ! Dan ! Un dimanche matin, les cloches appelaient à la grand-messe.

Le curé Janillou, un peu en retard, sort du presbytère en boutonnant sa soutane, pour aller vite officier. Mais Babette, sa servante l'appelle:

- Monsieur le Curé, quelle soupe il faut faire aujourd'hui?

- De farine et de citrouille, crie le curé, qui part en courant chanter sa messe. Chante aussi bientôt la marmite.

- D'abord la farine, murmure Babette qui souvent parle toute seule. Mais où elle est fourrée ?

Elle cherche dans la maie, dans le vaisselier, dans le grand tiroir de la table... Partout. Mais pas de farine.

Notre Babette, qui n'est pas bête, se frappe le front comme si elle avait trouvé.

Et la voilà partie d'un élan vers l'église où elle se glisse, alors que le marguillier termine le credo. Alors, mêlant sa voix à celle des Enfants de Marie, elle se met à psalmodier:

Moussur le Curetus
Où est la farinetus?
J'en ai bien besoin.
Amen!

Le curé, qui n'est point sourd, comprend le petit drame de sa cuisine et, profitant des allongements de l'Oremus répond dans le même langage :

Farineta, farinetus
Est dans un petit taupinus
Darrie la grande portibus
Au premier etajorum
De ma belle armorarium
In secula seculorum.

- Amen, ajoute Babette qui s'enfuit vers sa cuisine ouvre l'armoire et trouve là, sous son nez, la boîte de farine.

Au retour du curé, la soupe fume sur la table, tout embaumée de citrouille, si appétissante qu'il en reprend trois fois.

Quelle belle langue que le latin... de cuisine!

6 - INFORMATIONS PRATIQUES

6.1 - NUMÉROS DE TÉLÉPHONES

Nous vous rappelons les numéros suivants toujours utiles et à laisser à votre portée.
MAIRIE DE BUGEAT : **05.55.95.50.34**
heures d'ouverture au public : 10H30->12H et 14H->17H du lundi au vendredi
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous (à prendre avec le secrétariat de la Mairie)
Fax de la Mairie : **05.55.95.47.26.**

Le PAYS de BUGEAT sur INTERNET www.lepaysdebugeat.com
et le site de BUGEAT www.ville-bugeat.fr, email : mairie@ville-bugeat.fr

OFFICE de TOURISME et SYNDICAT d'INITIATIVE : **05.55.95.18.68**
FAX : **05.55.95.67.90**
Email : bugeat.ot@free.fr

NOUVEAU SITE INTERNET de l'OFFICE DE TOURISME BUGEAT/SORNAC :
otsi.bugeatsornac.free.fr

MÉDECINS :

Docteur BUCHON **05.55.95.55.09**
Docteur HERISSE **05.55.95.55.18**
Docteur NOUAILLES **05.55.95.52.78**

MAISON DE RETRAITE : **05.55.95.52.65**

PHARMACIE :

Monsieur GAYOU **05.55.95.50.14**

INFIRMIER :

Service infirmier **05.55.95.50.07**
(Mutualité Sociale Agricole
1, Rue de l'Etang des Saules)

CHIRURGIEN DENTISTE :

Madame BASSET **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE :

Monsieur BOINET **05.55.95.45.21**

INSTANCE GERONTOLOGIQUE :

Florence MILLET **05.55.72.36.58**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL :

Madame LEMOR **05.55.95.54.81**
à BUGEAT le vendredi matin,
3, Place du Champ de Foire
ou **05.55.95.26.70** à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : **05.55.95.67.40**

GENDARMERIE : **17** POMPIERS : **18**

DÉPANNAGE EDF : **0810.33.32.19**

S.N.C.F. : Gare **05.55.95.50.31**
Information/Vente **08.36.35.35.35** (0,34€ la minute)

VÉTÉRINAIRE :

Docteur DIRSON **05.55.95.50.50**

LA POSTE :

05.55.95.50.00
et **05.55.95.52.60** (Receveur)

TRÉSOR PUBLIC: **05.55.95.50.39**

CRÉDIT AGRICOLE : **05.55.46.19.80**

TAXI/AMBULANCE :
Maison REGAUDIE **05.55.95.54.29**

6.2 - INFORMATIONS DIVERSES

6.2.1 - ORDURES MÉNAGÈRES

Toute l'année, elles sont désormais ramassées les lundi (bourg et villages) et vendredi (bourg).

- Nous vous rappelons que ces ordures dites ménagères doivent être mises dans des sacs poubelle en plastique et ne pas contenir de gravats, cendres, herbes et débris de jardin, mais que l'on peut toujours amener ceux-ci à la déchetterie (voir ci-dessous les jours et heures d'ouverture de la déchetterie).

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES OBJETS DITS « ENCOMBRANTS »

Ils doivent être amenés à la Déchetterie de BUGEAT (ouverte depuis le 13 janvier 2004) ou de TREIGNAC (voir ci-dessous)

<u>TREIGNAC</u>	<u>BUGEAT</u>
Lundi	Mardi
Mercredi	Vendredi
Samedi Après-midi	Samedi matin

HEURES D'OUVERTURE : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Le SIRTOM de TREIGNAC aura à sa charge l'exploitation des 2 sites. Ces installations fonctionneront de façon complémentaire. Le même gardien assure la surveillance des deux déchetteries.

Tous les habitants domiciliés sur le territoire des communes membres du SIRTOM, ont accès à ces 2 déchetteries.

Rappelons que :

LA DECHETTERIE DE BUGEAT se trouve dans la zone artisanale de Bugeat : prendre la route de TARNAC, puis tourner à gauche avant le pont SNCF.

LA DECHETTERIE DE TREIGNAC dite de Beauséjour à la sortie de TREIGNAC, il faut prendre la Route de CHAMBERET, puis la route du village de Noux

Les 2 déchetteries peuvent accueillir les gravats, les cartons, le tout venant, mais aussi les déchets verts : branches, herbe de tonte, les feuilles ...

A compter du 05 juin 2007 un nouveau service sera proposé sur le site de la déchetterie de TREIGNAC : la plate-forme de regroupement des déchets verts.

Vous pourrez y apporter branchages, feuilles et gazons.

Ces matériaux devront être préalablement triés ; il est conseillé de charger d'abord les feuilles et gazons et, en dernier les branchages.

Lors du déchargement sur le site le gardien indiquera où vider les feuilles et gazons.

Les branchages devront être stockés séparément, toujours sur les instructions de l'agent du SIRTOM.

Ce service sera gratuit pour les particuliers et, facturé comme suit pour les artisans :

- 10 € le camion de 3,5 tonnes ou grosse remorque : pour les entreprises dont le siège social est situé sur le SIRTOM

- 20 € pour les autres (entreprises dont le siège social est situé hors du territoire du SIRTOM).

Le gardien établira un bon de dépôt, signé par le chauffeur avec indication du numéro de véhicule, de la date et de l'heure, un double lui sera remis, et la souche servira à la facturation.

La plate-forme déchets verts sera ouverte de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, tous les jours sauf :

- Dimanche et jours fériés

- de mi-décembre à mi-janvier, elle fonctionnera à mi-temps selon les horaires actuels de la déchetterie

de TREIGNAC : lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le samedi après-midi de 14 h à 18 h .

Le SIRTOM se réserve le droit de modifier les jours et horaires d'ouverture si nécessaire.

Dépôt des verres vides :

Les containers se trouvent désormais à une centaine de mètres du précédent endroit, Rue de Chaleix, sur un terrain aimablement prêté à la commune par Monsieur Pierre TRIGUEROS, de TARNAC.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats sur la plate-forme du Luc.

**Tout contrevenant s'expose à des pénalités.
Il y a en effet une déchetterie ouverte sur BUGEAT.**

Les agents de la collecte constatent la présence de nombreuses tripes d'animaux dans les conteneurs. Ces déchets qui proviennent de produits de la chasse ne sont pas considérés comme déchets ménagers, et, pour des raisons sanitaires doivent être collectés par des circuits spécifiques.

6.2.2 - FOIRES

ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} JEUDI du mois, sauf la deuxième de décembre qui a toujours lieu le 24 décembre, quel qu'en soit le jour de la semaine.

6.2.3 - HORAIRES DE LA GARE SNCF

LUNDI au SAMEDI de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H15
DIMANCHES ET FETES : de 12H30 à 19H40

De nouvelles dessertes ont été mises en place depuis le 12 décembre 2004 :

11H30 du lundi au vendredi direction USSEL (arrivée à 12H06)

19H44 le vendredi direction USSEL (arrivée 20H17)

17H15 le dimanche direction LIMOGES (arrivée 18H21) avec correspondance pour PARIS (arrivée 21H34)

Ligne locale 05 55 95 50 31 ou Tél 3635 (0,34€ la mn) et MINITEL 3615 code TER

En dehors des heures d'ouverture, se présenter au contrôleur du train qui vous délivrera un titre de transport.

6.2.4 - HORAIRES DE LA POSTE

Ils sont les suivants :

LUNDI au VENDREDI : de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
SAMEDI : de 9H00 à 12H00

Départ du courrier : chaque jour à 15H45, sauf le samedi à 12H15

6.2.5 - DIVERS : LOGEMENTS à LOUER et TERRAINS à BATIR

Il y a actuellement à louer 3 maisons F5 et 1 maison F4 Rue des Fleurs de la Saint Jean

Les propriétaires souhaitant mettre en location une maison ou un appartement sont invités à le signaler au secrétariat de la Mairie. Au lotissement de CHALEIX, la Mairie dispose toujours de plusieurs lots de 700 à 2300m². S'adresser à la Mairie pour connaître les prix et les surfaces des différentes parcelles.

6.2.6 - PERMANENCES DE M. Patrice AMADIEU pour l'année 2005

Monsieur **Patrice AMADIEU**, chargé de mission de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, député de notre circonscription tiendra ses prochaines permanences à la Mairie le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30.

Pour ceux qui ne pourraient attendre la prochaine permanence, Monsieur AMADIEU reçoit également à USSEL à l'adresse suivante : 3 rue Saint Martin en centre ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 14H à 18H. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 05.55.96.15.36.

6.2.7 - CALENDRIER DES PERMANENCES de la PAIO

(Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)

Elles ont lieu à la Mairie de BUGEAT en principe le troisième jeudi de chaque mois à partir de 9H30.

Il est impératif de prendre rendez-vous à la P.A.I.O en téléphonant au 05.55.96.27.69.

6.2.8 - BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Nous vous rappelons qu'il existe une **bibliothèque communale** dans les locaux de la Mairie **ouverte chaque mercredi de 14H30 à 17H et les jours de foire de 10H à 11H.** Tél. 05.55.95.48.53

6.2.9 - PERMANENCE DE LA MSA

La MSA tient une permanence à la mairie le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 09H30 à 12H00

6.2.10 - PERMANENCE DE LA C P A M

Il est rappelé que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une permanence à la Mairie chaque

Jeudi de 14 h 00 à 15 h 00, où vous pouvez venir déposer vos dossiers, demander des renseignements ou poser des questions.

6.2.11 - PERMANENCE OPAH MILLEVACHES

Des permanences concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. ont lieu à la mairie de BUGEAT de 10 h 30 à 12 h. Pour le prochain trimestre ce sera le 05 février, 01 avril et le 03 juin.

6.2.12 - NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue à

- Monsieur et Madame FAURE, nouveaux gérants du COOP

6.2.14 - PROGRAMME DU CINEMA POUR LE 1er TRIMESTRE 2008

(se renseigner à la Mairie)

Rappel : séances au FOYER RURAL, prix des places Adultes 4 €, Enfants 3 €

6.2.15 - SI VOUS RECEVEZ LE BUGEACOIS PAR LA POSTE

N'oubliez pas (si vous ne l'avez pas déjà fait) de régler les 3 €uros afin d'assurer les frais postaux pour l'année 2008 (4 numéros).

6.2.16 - TELETHON 2007

Les 7 et 8 décembre, une fois encore, le téléthon a confirmé la générosité des français.

Sur le plan local, à l'inverse de la moyenne nationale, nous avons augmenté nos résultats par rapport à 2006, soit 4.634,33 € dont une contribution de 600 € des pompiers.

Les organisateurs, tiennent à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à ce succès :

- Tout d'abord les généreux donateurs
- Le Conseil général, qui nous a permis d'être à l'abri, grâce au prêt de son local
- Les comités des fêtes de SAINT MERD LES OUSSINES et BUGEAT, qui nous ont remis l'intégralité des recettes de la soirée multi-jeux et de la soirée belote
- Le restaurant « le Millevaches » qui nous a fait bénéficier d'une partie de son chiffre d'affaires du 8 au soir
- Les bénévoles qui ont tricoté de nombreux articles de laine et fabriqué couronnes de Noël, vases garnis, potées fleuries
- Les jeunes pompiers et leur encadrement avec la vente d'objets divers
- Des bugéacoises qui ont apporté toutous, gâteaux, paella
- Les cuisiniers de la Maison de Retraite, qui, sur leur temps de loisirs, ont confectionné des bûches de Noël
- Toutes les personnes qui ont offerts des objets variés et anciens pour la brocante
- Toute l'équipe du Téléthon pour sa disponibilité et son dévouement

A l'an prochain encore merci.

Laurence REDON

6.2.17 – REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Faisons un bref retour en arrière.

Nous sommes le 31 décembre 2006 et nous nous retrouvons autour d'une table pour fêter l'arrivée de la nouvelle année. Il s'agit bien sûr du réveillon organisé au Foyer Rural de Bugeat dont le repas était préparé par un restaurateur peu scrupuleux. Sa prestation fut un véritable échec – manque de savoir faire, manque de professionnalisme. Durant toute cette soirée gâchée, la honte nous poursuivait. Nous, nous voulons parler des l'équipe des dix, les anciens organisateurs qui pour une fois avaient décidé de se « faire servir » , prirent rapidement la décision de se remettre au fourneau et au service.

Très vite le prochain réveillon sera mis en route grâce à l'Association des Aînés du Pays Vert qui accepta de nous chapeauter et à sa présidente qui nous fit entièrement confiance.

Le 31 décembre 2007 arrive, c'est le coup de feu en cuisine, chacun a retrouvé son poste, quelques autres bénévoles nous prêtent mains fortes.

Métamorphosée pour l'occasion, la salle du Foyer Rural se veut accueillante pour de nombreuses personnes venues en famille ou entre amis fêter le nouvel an. L'apéritif est servi dans une ambiance déjà prometteuse ; de savoureuses mises en bouches sont les prémices d'un festin.

Sur un air d'accordéon, chacun accède à sa place où le couvert est dressé avec délicatesse. Il en suivit un dîner aux chandelles animé sans relâchement par un orchestre talentueux ; dîner raffiné servi dans la joie et la bonne humeur.

N'oublions pas ce moment tant attendu où les cotillons envahissent la salle. Douze fontaines lumineuses installées sur l'estrade jaillirent en simultané aux douze coups de minuit et ce fut une pluie d'embrassades agrémentée de « bonne année, bonne santé ... » Instant magique, bonheur assuré.

Ainsi, danseurs et danseuses s'en donnèrent à coeur joie jusqu'au petit matin sous l'œil attentif d'heureux spectateurs. Sur le même tempo, assiettes et couverts valsaient de la plonge au torchon.

Il est l'heure de se dire bonsoir, et à en croire tous ces mercis, nous pouvons sans complexe nous assurer de la réussite de cette soirée.

Une pensée émue pour les malades cloués au lit ce soir là et particulièrement à ceux qui nous quittés ainsi qu'à leur famille.

A notre tour de dire merci à tous les participants qui encore une fois nous ont fait confiance, merci à Monsieur le Maire qui mit gratuitement le Foyer Rural à disposition, merci à la nouvelle équipe du Comité des Fêtes qui nous a gentiment prêté la vaisselle, merci aussi à Madame la Présidente des Aînés du pays vert et à son mari.

Bonne année à tous et à toutes.

Nous les dix.

Félicitations aux organisateurs de cette très belle soirée.

SOLUTION DES MOTS CROISES :

Horizontalement : **A** - Acupuncteur **B** - Fosse -autre **C** - fin - lord - EV. **D** - Atèle - Copte
E - Bées - Parure **F** - Us -DION - me **G** - Ru - ma **H** - Emeri - rosir **I** - Races - el - Fi.

Verticalement : **1** - Affabuler **2** - cuites - ma **3** - Usnée - sec. **4** - PS - LSD - Ré
5 - Uelé - Iris **6** - Pou **7** - Carcan -Re **8** - TUDOR - Mol **9** - Et - Pumas
10 - Urètre - If **11** - Rêvée - URI

7 - POINT DE VUE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Bonne et heureuse année 2008 à vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Bonne année également à nos écoliers, petits et grands, je leur souhaite beaucoup de réussite dans leur parcours scolaire et bonne chance aux examens.

Bonne année, à toutes celles et ceux qui s'impliquent bénévolement dans les diverses associations de notre commune, et qui, sans compter leur temps, oeuvrent pour le maintien d'activités sur notre commune.

Bonne année, enfin, à toutes celles et ceux, qui, par leur travail font vivre notre bourg.

2008 sera une année d'élections, il s'agira de renouveler votre conseil municipal. La tâche qui attend la future assemblée locale s'annonce difficile. En effet, beaucoup de changements sont à venir sur notre bourg. Il faudra oeuvrer plus que jamais pour le maintien de l'existant (commerces, écoles, services publics, etc) et, pourquoi pas, espérer à de nouvelles implantations salutaires.

Pour ma part, tout passe par le tissu scolaire, tant que nous n'aurons pas un cycle complet de la 6ème à la 3ème à notre collège, il sera difficile d'attirer des familles, donc de nouvelles activités sur notre commune et, tout s'ensuivra.

Bonne et heureuse année 2008

A bientôt

Serge Leblanc

PS : la page de l'opposition municipale est écrite avec Open Office sous Linux

8 - VIEILLES PHOTOS DES ANNEES 1940 (équipe de foot de l'USB) et 1931 (le char des druides)



*Equipe de football de BUGEAT - Année 1940/41
en haut de g à d : BELLA, Edmond. THIBAUDOT, Bob PREVOST, Christian PENICHOU,
Roger JAMILLOUX, André COUIGNOUX
en bas de g à d : René PENICHOU, Jean VIALLE, XXX, René LALEUX, Georges JEUX
accompagnateurs : Pierre SENUT, Pierre BESSE, Robert JOUANNAUD*



*D'anciennes Bugeacoises le 23 août 1931
de g à d et de h en b : Louissette MANCHON, France LISSANDRE, Marie SENUT,
Andrée DEBENEIX, Denise CHASTAGNER, Lucienne MADESCLAIRE
Guigitte PENICHOU, Mireille BESSON, Jeanne MICHELON*